Strasbourg, 3 août 2026 **T-PVS/DE(2026)03f**

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

DIPLÔME EUROPÉEN DES ESPACES PROTÉGÉS

Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés

Réunion annuelle

Strasbourg, le 18 mars 2026
Conseil de l'Europe, Agora, salle G04

RAPPORT DE RÉUNION

Document élaboré par
le Secrétariat de la Convention de Berne

Le Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés (DEEP) s'est réuni à Strasbourg le 18 mars 2026. Le Comité permanent/Bureau est invité à :

- prendre note du rapport de la réunion du Groupe de spécialistes ;
- saluer les nouvelles candidatures au DEEP présentées par la Pologne et la Géorgie ;
- saluer le fait que tous les sites ayant reçu le label DEEP ont remis leur rapport annuel ;
- prendre note de la situation dans les espaces identifiées en 2025 comme nécessitant une attention particulière, ainsi que des modifications apportées à la liste de ces espaces en 2026 ;
- prendre note des expertises sur les lieux prévus en 2026 et 2027.

1. Ouverture de la réunion - 4 -

2. Adoption de l'ordre du jour - 4 -

3. Rôle et mandat du Groupe de spécialistes - 4 -

4. Informations générales sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Groupe de spécialistes - 4 -

4.a. Brève présentation du rapport de la réunion du Groupe tenue en 2025 et des activités menées au cours de l'année écoulée - 4 -

4.b-c. Brève présentation de la Déclaration de Grenade adoptée par les responsables des espaces diplômés et du Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030 - 4 -

5. Nouvelles candidatures au Diplôme européen des espaces protégés - 5 -

5.a. Parc paysager des nids d'aigles (Pologne) - 5 -

5.b. Aires protégées de Lagodekhi (Géorgie) - 6 -

5.c. Réserve naturelle de Krzemionki Opatowskie (Pologne) - 7 -

6. Présentation des conclusions des rapports par le Secrétariat et le Groupe de spécialistes - 9 -

6.a. Analyse des rapports annuels - 9 -

6.b. Suivi concernant les espaces identifiés en 2025 comme nécessitant une attention particulière - 10 -

7. Expertises sur les lieux en 2026 et 2027 - 13 -

8. Coopération avec les partenaires - 13 -

9. Élection du président ou de la présidente - 14 -

10. Divers - 14 -

ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR ADOPTÉ - 15 -

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS - 20 -

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte par le président du Groupe de spécialistes, M. Jan Plesnik (République tchèque). Il souhaite la bienvenue aux participants et tout particulièrement aux quatre nouveaux membres du Groupe de spécialistes : Simon Klingler (Autriche), Antonios Barnias (Grèce), Simone Remund (Suisse) et Oya Bumin (Türkiye). Il remercie le Groupe pour sa contribution ainsi que le Secrétariat pour la préparation de la réunion et l'élaboration des documents de travail.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe adopte le projet d'ordre du jour (voir Annexe 1).

3. Rôle et mandat du Groupe de spécialistes

Le Secrétariat présente un résumé des principales dispositions de la Résolution CM/ResDip(2008)1 du Comité des Ministres concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés, notamment des dispositions relatives au rôle et au mandat du Groupe de spécialistes.

4. Informations générales sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Groupe de spécialistes

4.a. Brève présentation du rapport de la réunion du Groupe tenue en 2025 et des activités menées au cours de l'année écoulée

Le Président présente brièvement les résultats et conclusions de la réunion du Groupe tenue en 2025 et des activités menées au cours de l'année écoulée.

Le Secrétariat fait part des suites données aux décisions prises par le Groupe de spécialistes en 2025. Le 9 juillet 2025, le Comité des Ministres a officiellement adopté la résolution attribuant le Diplôme européen des espaces protégés au Parc national, parc naturel et réserve de biosphère de la Sierra Nevada (Espagne) pour une durée de cinq ans, et a renouvelé le Diplôme européen décerné au Parc régional de Gallipoli Cognato (Italie) pour une durée de dix ans.

4.b-c. Brève présentation de la Déclaration de Grenade adoptée par les responsables des espaces diplômés et du Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030

Le Président donne un aperçu de la Déclaration de Grenade adoptée par les responsables des espaces diplômés le 20 mai 2025, qui constitue une vision stratégique pour l'avenir de la communauté DEEP des espaces protégés, ainsi que du Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030, qui a été adopté par le Comité permanent en décembre 2023.

Le Président évoque par ailleurs les célébrations du 60e anniversaire du Diplôme européen, qui se sont déroulées à Grenade les 21 et 22 mai 2025, juste avant la table ronde des responsables des espaces diplômés. Les cérémonies organisées pour la remise du Diplôme européen des espaces protégés (DEEP) au parc national, parc

naturel et réserve de biosphère de la Sierra Nevada et pour le renouvellement du diplôme du parc régional de Gallipoli Cognato (Italie), ainsi que les nouvelles candidatures au Diplôme européen présentées par la Pologne et la Géorgie témoignent du vif intérêt que portent les responsables des espaces protégés à cette distinction prestigieuse et internationalement reconnue, qu'ils aspirent à obtenir ou à conserver.

5. Nouvelles candidatures au Diplôme européen des espaces protégés

5.a. Parc paysager des nids d'aigles (Pologne)

M. Paweł Kokoszka, expert du complexe des parcs paysagers de la province de Silésie, et M. Paweł Ciaptacz, expert du complexe des parcs paysagers de la province de Petite-Pologne, présentent la candidature du parc paysager des nids d'aigles (PPNA).

Le PPNA est l'un des plus anciens parcs paysagers de Pologne. Dans la nomenclature polonaise des espaces protégés, un parc paysager désigne une zone qui bénéficie d'une protection en raison de ses valeurs naturelles, historiques et culturelles, mais aussi de ses qualités paysagères, le but étant de préserver et de promouvoir ces valeurs dans des conditions de développement durable. Le PPNA est la plus vaste région karstique de Pologne et d'Europe centrale, ce qui lui confère son caractère exceptionnel. On y trouve également l'un des paysages les plus pittoresques de Pologne, avec ses nombreux rochers, ses ruines de châteaux et ses fortifications. Le site abrite en outre des exemples très représentatifs de types d'habitats et de phytocénoses (notamment des prairies xérothermiques), ainsi que des espèces endémiques et menacées protégées par la Convention de Berne.

Le PPNA protège avant tout un ensemble de formations naturelles géologiques et géomorphologiques exceptionnelles, qui sont le reflet de l'histoire de la Terre. Le massif montagneux est principalement constitué de diverses roches carbonatées, dont les plus caractéristiques sont des calcaires du Jurassique supérieur, lesquels forment de nombreux monadnocks et des versants rocheux dans les vallées. Ces roches sont à l'origine du phénomène de karst, dont les manifestations les plus marquantes sont les grottes et les sources que l'on trouve en grand nombre. La région abrite également des sites paléontologiques remarquables, tels ceux de la vallée de la Wodąca, de la vallée de l'Udorka et des formations rocheuses de Kroczyce. Les nombreuses grottes disséminées dans le parc forment un écosystème unique en son genre, qui sert de lieu d'hibernation et de reproduction à quelque 21 espèces de chauves-souris, certaines d'entre elles atteignant ici la limite septentrionale de leur aire de répartition.

Cette zone abrite des phytocénoses semi-naturelles de prairies xérothermiques et de pelouses rupestres qui se sont développées à la fin du XX^{e} siècle, à la faveur d'une activité économique humaine de grande envergure. Ces sites ont ensuite évolué selon un processus naturel de succession écologique, et grâce aux actions menées depuis une vingtaine d'années en faveur de la protection de la nature et de l'environnement, leurs caractéristiques naturelles et paysagères ont été progressivement restaurées.

Cette région présente une grande valeur sur les plans environnemental, naturel, paysager, historique et culturel. Les écosystèmes qui s'y trouvent comptent parmi les éléments les plus précieux et les plus menacés du milieu naturel européen ; ils forment des ensembles de paysages et de structures environnementales appelés « corridors

fauniques », qui abritent des espèces endémiques de faune et de flore bénéficiant d'une protection spécifique. Le PPNA comprend des habitats et des espèces figurant sur les listes rouges locales et nationales, ainsi que dans des actes juridiques internationaux tels que la Convention de Berne et son Annexe I, les listes d'habitats naturels et d'espèces figurant dans les annexes I, II, III et IV de la directive 92/43/CEE du Conseil, dans la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages, dans les lignes directrices du ministère de l'Environnement relatives à la protection des espèces, dans le Livre rouge polonais, dans les listes rouges régionales des espèces menacées, et d'autres documents. La végétation comprend quelque 1 300 espèces de plantes vasculaires (soit environ 60 % de l'ensemble de ces espèces en Pologne), auxquelles s'ajoutent quelque 400 espèces de mousses, 800 espèces de champignons et 400 espèces de lichens.

La conservation et la gestion du parc paysager des nids d'aigles reposent sur une législation solide de niveau régional, national et international.

Les membres du Groupe de spécialistes accueillent favorablement la candidature du parc paysager des nids d'aigles et déclarent cette candidature recevable. Ils chargent le Secrétariat de mener une expertise sur les lieux en 2026, afin de confirmer l'intérêt européen exceptionnel du site et d'évaluer l'efficacité des mesures de conservation existantes. Le Groupe de spécialistes analysera les conclusions de cette expertise lors de sa prochaine réunion, en 2027.

5.b. Aires protégées de Lagodekhi (Géorgie)

M[me] Tamar Khakhishvili présente la candidature des aires protégées de Lagodekhi (Géorgie).

Les aires protégées de Lagodekhi, créées en 1912 sur les versants sud du Grand Caucase, dans l'est de la Géorgie, sont les plus anciennes et les plus remarquables zones protégées du pays. D'une superficie totale de 24 255 ha, elles comprennent la réserve naturelle intégrale de Lagodekhi (19 755 ha ; catégorie Ia de l'UICN) et la réserve gérée de Lagodekhi (4 500 ha ; catégorie IV de l'UICN). Ce site abrite l'un des derniers grands écosystèmes intacts de la région, avec des paysages variés qui vont des forêts de feuillus de basse altitude aux prairies alpines, en passant par les lacs glaciaires et les crêtes de haute montagne.

Cette diversité exceptionnelle d'habitats abrite plus de 1 200 espèces végétales et plus de 150 espèces d'oiseaux, auxquelles s'ajoutent des espèces rares et emblématiques comme la chèvre du Caucase oriental (*Capra cylindricornis*), l'ours brun (*Ursus arctos*) et le lynx (*Lynx lynx*). Ses gorges fluviales et ses réseaux hydrologiques intacts viennent enrichir la valeur écologique du site.

L'importance internationale des aires protégées de Lagodekhi a été largement reconnue par de nombreuses distinctions mondiales et régionales. Le site se trouve en effet au sein de la zone critique de biodiversité du Caucase, qui est l'une des régions prioritaires dans le monde en matière de conservation. Elle a été reconnue zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO 107) par BirdLife International, fait partie du réseau Émeraude de la Convention de Berne (GE0000001 Lagodekhi) et figure parmi les 200 écorégions mondiales répertoriées par le WWF au

vu de leur intérêt exceptionnel pour la conservation. Lagodekhi contribue également au corridor de conservation Khevi-Tusheti-Lagodekhi et joue un rôle stratégique dans le maintien de la connectivité écologique avec les aires protégées voisines, notamment la réserve d'État de Zakatala en Azerbaïdjan et les aires gérées de Tliarata au Daghestan.

Cette région abrite de nombreuses espèces d'intérêt européen et mondial, dont beaucoup figurent sur la Liste rouge de l'UICN et sur la Liste rouge européenne. Environ 90 % de la faune et près de 50 % de la flore figurant sur la Liste rouge de la Géorgie sont également répertoriés dans la Liste rouge européenne, preuve de l'importance de ce site pour la conservation à l'échelle du continent. Lagodekhi abrite des écosystèmes vierges et pour la majeure partie intacte, notamment des forêts bien conservées, des prairies alpines et des paysages glaciaires. Ces écosystèmes abritent des espèces phares de la conservation en Europe comme la chèvre du Caucase oriental (*Capra cylindricornis* – quasi menacée), le cerf élaphe maral (*Cervus elaphus maral*), l'ours brun (*Ursus arctos*), le lynx (*Lynx lynx*) et le loup (*Canis lupus*). Parmi les espèces d'oiseaux importantes d'intérêt européen, on peut citer l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*), l'aigle pomarin (*Clanga pomarina* – vulnérable en Europe), le tétras du Caucase (*Lyrurus mlokosiewiczi* – quasi menacé), le gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), la grande noctule (*Nyctalus lasiopterus* – vulnérable) et la barbastelle commune (*Barbastella barbastellus* – quasi menacée). La flore d'intérêt européen présente à Lagodekhi comprend la gentiane de Lagodekhi (*Gentiana lagodechiana*), espèce endémique, ainsi que *Campanula lagodechiana* et *Primula heterochroma*.

De plus, Lagodekhi fait office de pont biogéographique entre l'Europe et l'Asie et contribue ainsi à la connectivité écologique à l'échelle du continent. Son rôle dans la conservation transfrontalière se traduit notamment par sa participation au programme « Surveillance et gestion conjointes transfrontalières de la biodiversité dans l'est du Grand Caucase » et par sa coopération avec la réserve d'État de Zaqatala (Azerbaïdjan).

La conservation et la gestion des aires protégées de Lagodekhi sont confiées à l'Agence des aires protégées, qui dispose déjà d'une expérience précieuse dans la gestion des aires protégées de Vashlovani, site titulaire du Diplôme européen des espaces protégés depuis 2015.

Les membres du Groupe de spécialistes accueillent favorablement la candidature des aires protégées de Lagodekhi et déclarent cette candidature recevable. Ils chargent le Secrétariat de mener une expertise sur les lieux en 2026, afin de confirmer l'intérêt européen exceptionnel du site et d'évaluer l'efficacité des mesures de conservation existantes. Le Groupe de spécialistes analysera les conclusions de l'expertise sur les lieux lors de sa prochaine réunion, en 2027.

5.c. Réserve naturelle de Krzemionki Opatowskie (Pologne)

M. Łukasz Misiuna, responsable du département de la nature du Musée d'histoire et d'archéologie d'Ostrowiec Świętokrzyski, présente la candidature de la réserve naturelle de Krzemionki Opatowskie.

La réserve naturelle de Krzemionki Opatowskie abrite les anciens sites miniers de silex rayé de la région, qui remontent au Néolithique et au début de l'Âge du bronze,

soit entre 4 000 av. J.-C. et 1 600 av. J.-C. environ. Ces sites constituent un ensemble unique en son genre, composé de quelque 4 000 puits à galeries, dont la profondeur est comprise entre 3 et 10 m et qui s'étendent sur plus de 70 ha. Parmi les sites miniers néolithiques de ce type, ce sont les mieux conservées d'Europe. La longueur totale du réseau souterrain accessible est de 1,5 km environ, dont 500 m sont ouverts aux touristes. Ces sites présentent la plus grande diversité de techniques d'extraction de silex préhistoriques jamais observées en un seul et même endroit, avec notamment de grandes chambres d'extraction techniquement très évoluées et qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Les mines de silex rayé du Néolithique, creusées dans la roche calcaire, ont été créées au fil de plusieurs milliers d'années à l'aide d'outils en os, en bois végétal et en bois d'animaux. Les principaux objectifs de conservation de Krzemionki consistent à préserver les mines de silex rayé du Néolithique en tant que patrimoine culturel, et notamment à empêcher tout projet d'aménagement dans les zones adjacentes au site et à protéger son paysage. Plus généralement, l'objectif est de préserver les ressources naturelles et paysagères de la région – notamment ses éléments abiotiques et ses habitats naturels, ainsi que les espèces végétales et animales menacées d'extinction qui y vivent – en raison de leur valeur environnementale et de l'utilité qu'elles pourraient avoir pour l'être humain.

La réserve a un double objectif : d'une part, protéger les mines de silex rayé du Néolithique, dont l'état de conservation est exceptionnel, ainsi que le paysage minier préhistorique associé ; d'autre part, préserver le patrimoine naturel dans toute sa diversité. La zone concernée a été désignée site Natura 2000. La réserve naturelle abrite un ensemble de plantes vasculaires d'une extraordinaire richesse (510 taxons), dont 39 espèces rares et protégées, tandis que la flore protégée comprend, entre autres, deux espèces figurant à l'Annexe II de la directive « Habitats ». La réserve abrite également une faune rare et sert d'aire d'hivernage à 14 espèces de chauves-souris. En 2019, la région minière préhistorique de silex rayé de Krzemionki a été inscrite, en tant que bien en série, sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

De plus, cette réserve abrite 39 espèces végétales rares et protégées, dont 37 bénéficient d'une protection légale intégrale ou partielle en Pologne. Deux espèces figurent à l'annexe II de la directive « Habitats » tandis que trois types d'habitats figurent à l'annexe I. La majeure partie de la réserve est recouverte de forêts de pins sylvestres. Sa diversité faunique comprend des espèces rares et menacées. La faune des lépidoptères est particulièrement riche, avec 73 espèces de papillons diurnes et 190 espèces de papillons de nuit recensées. Quatre de ces espèces sont protégées par la loi et neuf figurent sur la Liste rouge des animaux menacés en Pologne. Seize espèces de papillons sont considérées comme des espèces-parapluies et comme des représentants emblématiques de la faune de la réserve.

La réserve naturelle Krzemionki Opatowskie a été créée en 1995 par le ministre de la Protection de l'environnement, des Ressources naturelles et des Forêts. Une réserve naturelle est une aire protégée bénéficiant du régime de protection le plus élevé en Pologne, analogue à celui des parcs nationaux. La majeure partie de cette aire bénéficie en outre d'une double protection, la première au titre du site Natura 2000 Krzemionki (PLH260024), désigné en 2012, la seconde au titre de la zone de paysage protégé Dolina Kamienna, créée en 1995. À la lisière de cette réserve se trouve le parc culturel de Ruda (Rudzki Park Kulturowy), qui a été créé en 2023 dans le cadre de l'engagement pris auprès du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce parc,

qui relève d'une forme locale de protection du patrimoine culturel, constitue, pour la réserve, une zone tampon protectrice.

La réserve ne comporte aucun immeuble d'habitation : c'est une zone inhabitée, presque entièrement boisée. Dans ses environs immédiats se trouvent plusieurs petits villages, qui comptent au total 1 000 habitants environ.

Le site est géré par le Musée d'histoire et d'archéologie d'Ostrowiec Świętokrzyski. La réserve naturelle est accessible aux visiteurs.

Les membres du Groupe de spécialistes accueillent favorablement la candidature de la réserve naturelle de Krzemionki Opatowskie et déclarent cette candidature recevable. Ils chargent le Secrétariat de mener une expertise sur les lieux en 2026, afin de confirmer l'intérêt européen exceptionnel du site et d'évaluer l'efficacité des mesures de conservation existantes. Le Groupe de spécialistes analysera les conclusions de cette expertise lors de sa prochaine réunion, en 2027.

6. Présentation des conclusions des rapports par le Secrétariat et le Groupe de spécialistes

6.a. Analyse des rapports annuels

Le Secrétariat rappelle les objectifs des rapports annuels ainsi que le mandat du Groupe, qui sont définis dans la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés. Comme pour les années précédentes, des membres du Groupe de spécialistes ont participé à l'évaluation des rapports, et ce au moyen des fiches d'évaluation.

En 2025, le nombre de rapports annuels reçus couvrait l'ensemble des 67 aires prises en compte pour l'exercice de rapportage cette année-là. Les conclusions du Groupe concernant chacun des espaces protégés font l'objet du document T-PVS/DE(2026)02. Le Groupe examine les principales conclusions générales des évaluations et présente les difficultés rencontrées et les lacunes observées dans la mise en œuvre des recommandations et l'application des conditions liées au Diplôme européen.

Le Groupe de spécialistes se félicite des résultats de l'exercice des rapports annuels 2025 et remercie les responsables des espaces diplômés d'avoir respecté leur obligation d'adresser leur rapport. Il se félicite de voir que tous les rapports ont été reçus et salue le soutien apporté par le Secrétariat pour rester en contact étroit avec les responsables des sites et recueillir leur rapport.

Le Groupe de spécialistes estime que, dans l'ensemble, les rapports annuels sont de qualité, même si certaines améliorations sont nécessaires en ce qui concerne les informations fournies sur la communication relative au DEEP. Il invite donc les responsables d'espaces à améliorer la qualité de leurs rapports, dans la mesure du possible, et notamment de veiller à ce que tous les éléments mentionnés dans les recommandations et conditions soient pleinement traités, avec un niveau de détail suffisant.

Le Groupe fait part de ses préoccupations concernant la situation dans le parc national de Muddus (Suède) en lien avec les activités minières et demande au Secrétariat d'ajouter ce site à la liste des espaces nécessitant une attention particulière en 2026. Il note également que le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a demandé aux responsables du site de présenter des rapports annuels sur l'état de conservation présentant les risques auxquels le site est confronté, et qu'il décidera en juillet 2026 s'il convient d'inscrire ce bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le Groupe de spécialistes fait également part de ses préoccupations concernant la situation dans la réserve naturelle de la lande de Lunebourg (Allemagne) et demande au Secrétariat d'ajouter ce site à la liste des zones nécessitant une attention particulière en 2026.

Le Groupe fait également part de ses préoccupations concernant les coupes budgétaires touchant le parc national de Store Mosse (Suède) et demande au Secrétariat de suivre de près la situation, en collaboration avec les autorités suédoises.

Enfin, le Groupe de spécialistes souligne l'importance d'adopter des recommandations claires, réalistes et applicables. Il rappelle que la mise en œuvre des recommandations dépend non seulement de la détermination des responsables des sites, mais aussi de l'instauration d'une coopération efficace avec les autorités nationales et locales.

6.b. Suivi concernant les espaces identifiés en 2025 comme nécessitant une attention particulière

- Réserve naturelle du Wurzacher Ried (Allemagne)

Le Secrétariat rappelle qu'en ce qui concerne le projet d'éoliennes proposé, aucune autre activité n'est en cours et que cette question n'est plus considérée comme préoccupante (voir le rapport national de 2025). L'investisseur a retiré sa demande face à la vive opposition des habitants et au vu de l'avis défavorable émis par l'autorité chargée de la protection de la nature, qui mentionne les recommandations formulées à la suite de l'expertise menée dans le cadre du Diplôme européen.

Le Groupe de spécialistes remercie les autorités responsables du site d'avoir soumis un rapport en 2025.

Le Groupe considère qu'il faut continuer de suivre l'évolution de la situation et procéder chaque année à l'évaluation du rapport annuel. Il estime toutefois que ce site n'est plus problématique, car l'autorisation accordée au projet d'éoliennes a été retirée.

- Réserve naturelle de Scandola (France)

Le Secrétariat rappelle qu'en 2020, le Groupe de spécialistes a recommandé à l'unanimité de ne pas renouveler le Diplôme de la réserve naturelle de Scandola en raison du manque flagrant de progrès et du peu de volonté à communiquer avec le

Secrétariat, et donc avec le Groupe, malgré les multiples avertissements lancés par ce dernier les années précédentes.

Le Groupe de spécialistes se félicite de la soumission du rapport annuel 2025 par les responsables du site, mais indique qu'il est difficile de déterminer le niveau actuel de protection du site, étant donné que ce rapport s'appuie sur des recommandations antérieures et que le Diplôme n'a pas été renouvelé.

Le Groupe de spécialistes remercie les autorités responsables du site d'avoir soumis un rapport en 2025.

Les membres du Groupe de spécialistes demandent aux autorités de mettre en œuvre les recommandations concernant la réduction de la pression touristique, l'extension de la réserve et la création d'un parc marin. Ils demandent également aux responsables de la gestion du parc et aux autorités françaises de relancer le processus de renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés et prient le Secrétariat d'assurer l'interface avec eux à ce sujet.

- Parc national de Doñana (Espagne)

Il est rappelé qu'en 2020, le Groupe de spécialistes a décidé de reporter le renouvellement du Diplôme décerné au parc national de Doñana.

Par ailleurs, le Secrétariat informe le Groupe de ses récents échanges avec le Secrétariat de la Convention de Ramsar et des informations complémentaires envoyées par les autorités espagnoles. Selon ces sources, la situation du site s'est légèrement améliorée grâce aux fortes précipitations enregistrées en début d'année. Le Secrétariat évoque également les plans adoptés par les autorités espagnoles pour redresser la situation d'un point de vue écologique, mais aussi socioéconomique, et mentionne la dotation de 356 millions d'euros destinée à financer ces mesures.

Le Groupe de spécialistes remercie les autorités responsables du site d'avoir soumis leur rapport annuel de 2025 et d'avoir fourni des informations complémentaires.

Le Groupe exprime une fois de plus ses inquiétudes concernant la situation du site. Il fait part également de son intérêt pour la mission conjointe UICN/UNESCO à Doñana, programmée en 2026, et demande au Secrétariat d'assurer l'interface avec ces organisations partenaires et d'informer le Groupe des résultats de cette mission à sa réunion de 2027.

- Réserve naturelle de Weltenburger Enge (Allemagne)

Le Groupe de spécialistes considère que les conditions et recommandations ont été dûment prises en compte et que l'évaluation du rapport annuel est donc positive. Les membres du Groupe s'intéressent toujours plus particulièrement à la pression touristique et au trafic nautique, qu'ils considèrent comme étant les principales menaces pour la conservation du site.

Le Groupe de spécialistes remercie les autorités responsables du site d'avoir soumis leur rapport annuel pour 2025.

Le Groupe de spécialistes salue les améliorations apportées à la gestion des activités touristiques, notamment le renforcement de la réglementation applicable aux bateaux de croisière, aux péniches et aux bateaux privés en général.

Le Groupe estime qu'il faut continuer de suivre l'évolution de la situation et procéder chaque année à l'évaluation du rapport annuel. Il considère néanmoins que cette réserve n'est plus un site problématique.

- Site naturel des chutes de Krimml (Autriche)

Le Secrétariat informe les membres du Groupe de spécialistes qu'il n'y a pas eu d'évolution majeure concernant la possible construction de bassins de rétention et de barrages dans les vallées du parc national des Hohe Tauern, qui empiète sur l'espace diplômé et sur les sites Natura 2000.

Le Groupe de spécialistes remercie les autorités responsables du site d'avoir soumis un rapport en 2025.

Les membres du Groupe de spécialistes saluent le rapport annuel détaillé présenté par les responsables du parc. Ils demandent au Secrétariat d'examiner de près les projets de construction éventuelle de bassins de rétention et de barrages susceptibles d'avoir une incidence sur le site DEEP lors de la visite de renouvellement du Diplôme prévue en 2026, et d'intégrer les conclusions de cette évaluation dans le rapport de la mission d'expertise, qui sera soumis à l'examen du Groupe en 2027.

- Côte patrimoniale de Purbeck (Royaume-Uni)

Le Groupe est informé qu'aucune nouvelle carrière n'a été autorisée en 2025 et que les responsables de la gestion du parc continuent de travailler avec le Conseil du Dorset sur le mécanisme de compensation concernant la carrière de Swanworth, dont l'extension a été autorisée en 2024.

Le Groupe de spécialistes est informé que le littoral du Dorset et de l'est du Devon, dont fait partie la côte patrimoniale de Purbeck, a fait l'objet d'une évaluation par l'UICN en 2025 et que son état de conservation a été jugé « bon », l'exploitation des carrières étant considérée comme une menace faible.

Par ailleurs, le Groupe est informé que ce site ne figure pas sur la liste du patrimoine mondial en péril de l'UNESCO.

Le Groupe de spécialistes remercie les autorités responsables du site d'avoir soumis un rapport en 2025.

Le Groupe de spécialistes se félicite de voir qu'aucune nouvelle carrière n'a été autorisée en 2025. Par ailleurs, il demande aux responsables du parc de fournir, dans le prochain rapport annuel, des précisions supplémentaires sur le mécanisme de compensation mis en place pour l'extension de la carrière de Swanworth et sur ses impacts attendus.

- Réserve naturelle de Minsmere (Royaume-Uni)

Le Groupe de spécialistes est informé du lancement des travaux de construction de la centrale nucléaire ainsi que de la préparation d'une évaluation stratégique des incidences sur l'environnement (ESIE) et d'une étude d'impact environnemental (EIE).

En outre, le Groupe est informé que ce site ne figure pas sur la liste du patrimoine mondial en péril de l'UNESCO.

Le Groupe se félicite de la soumission du rapport annuel et, en particulier, des documents complémentaires fournis par les responsables de la gestion du parc, mais fait part de ses inquiétudes concernant la construction en cours d'un nouveau réacteur nucléaire à proximité de la réserve naturelle de Minsmere (Royaume-Uni).

Le Groupe de spécialistes demande aux responsables de la gestion de la réserve naturelle de Minsmere (Royaume-Uni) de fournir, dans leur prochain rapport annuel, des précisions sur les mesures d'atténuation et de compensation mises en place.

7. Expertises sur les lieux en 2026 et 2027

Le Secrétariat se réfère au document T-PVS/DE(2025)09, qui fait le point sur les expertises sur les lieux. Il rappelle que trois espaces doivent faire l'objet d'une visite en 2026, de même que trois sites candidats situés en Pologne et en Géorgie.

Le Groupe de spécialistes convient qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de programmer l'expertise sur les lieux prévue en 2026 dans la réserve de biosphère des Carpates, en Ukraine, en raison des problèmes de sécurité dans ce pays. Outre les six espaces susmentionnés, qui sont inscrits au plan de travail 2026, dix-huit autres doivent faire l'objet d'une expertise sur les lieux en 2027.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent les propositions du Secrétariat consistant à programmer quatre expertises sur les lieux en 2026 : le site naturel des chutes de Krimml (Autriche), la réserve naturelle des Îles sauvages (Portugal), le parc paysager des nids d'aigles et la réserve naturelle de Krzemionki Opatowskie (Pologne – visite combinée des deux sites candidats) ainsi que les aires protégées de Lagodekhi (Géorgie – site candidat). Le Groupe de spécialistes décide de reporter la visite de la réserve de biosphère des Carpates, en Ukraine, en raison de la guerre d'agression menée actuellement par la Russie contre ce pays.

8. Coopération avec les partenaires

Les participants échangent leurs points de vue sur la coopération avec les partenaires, notamment avec le Secrétariat du Programme du patrimoine mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature, ainsi que sur les initiatives récentes visant à renforcer la coordination entre le DEEP et les sites à désignations internationales multiples. L'un des experts relaie une invitation à participer à l'atelier intitulé « Améliorer les résultats en matière de conservation dans les sites à désignations internationales multiples », qui doit avoir lieu en 2026.

9. Élection du président ou de la présidente

Aucune candidature n'ayant été proposée, le Président du Groupe de spécialistes, M. Jan Plesnik (République tchèque), accepte de conserver ses fonctions pendant une année supplémentaire. Le Secrétariat encourage les autres membres du Groupe de spécialistes à réfléchir sérieusement à l'éventualité de présenter leur candidature à la présidence lors de la prochaine réunion.

10. Divers

Aucune autre question n'est soulevée.

11. Date et lieu de la prochaine réunion

Le Secrétariat se concertera avec le Président pour notifier aux membres la date de la prochaine réunion, qui se tiendra en 2027.

ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

		Documents	Résultats attendus
Mercredi 18 mars			
9 h 00	**1. Ouverture de la réunion** *Jan Plesnik (République tchèque), Président du Groupe de spécialistes*		
9 h 10	**2. Adoption de l'ordre du jour** *Présentation par le Secrétariat (Alessandra Siino)*	Ordre du jour de la réunion T-PVS/Agenda(2026)03 **Pour adoption**	Les membres du Groupe de spécialistes sont informés des objectifs de la réunion et adoptent l'ordre du jour.
9 h 15	**3. Rôle et mandat du Groupe de spécialistes** *Présentation par le Secrétariat (Krzysztof Zyman)*	Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés **Pour information**	Les membres du Groupe de spécialistes sont informés du rôle et du mandat du Groupe et ont un échange de vues à ce sujet.
	4. Informations générales sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Groupe de spécialistes	-	
9 h 30	**4.a Brève présentation du rapport de la réunion du Groupe tenue en 2025 et des activités menées au cours de l'année écoulée** *Jan Plesnik (République tchèque), Président du Groupe de spécialistes* *Présentation par le Secrétariat (Alessandra Siino)*	Rapport de la réunion de 2025 du Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés T-PVS/DE(2025)07 Extrait de la liste des décisions et textes adoptés sur le Diplôme européen des espaces protégés, à la 45e réunion du Comité permanent de la Convention de Berne T-PVS/DE(2026)01 CM/ResDip(2025)1 - Résolution relative au renouvellement du Diplôme européen des	Les points saillants de la réunion de 2025 du Groupe de spécialistes sont rappelés. Des informations sont fournies concernant les renouvellements et nouvelles attributions du DEEP.

		espaces protégés octroyé au parc régional de Gallipoli Cognato (Italie) (adoptée par le Comité des Ministres le 9 juillet 2025 lors de la 1 534e réunion des Délégués des Ministres) CM/ResDip(2025)2 - Résolution à l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés au parc national, parc naturel et réserve de biosphère de la Sierra Nevada (Espagne) (adoptée par le Comité des Ministres le 9 juillet 2025, lors de la 1534e réunion des Délégués des Ministres) https://rm.coe.int/de11e-2023-meeting-report-edpa-gos-2-3-march-2023-final/1680aaa70d **Pour information**	
9 h 50	**4.b Brève présentation de la Déclaration de Grenade adoptée par les responsables des espaces diplômés** *Jan Plesnik (République tchèque), Président du Groupe de spécialistes*	Déclaration de Grenade T-PVS/DE(2025)06 final **Pour information**	Les principaux points de la Déclaration de Grenade sont rappelés.
10 h 10	**4.c Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030** *Jan Plesnik (République tchèque), Président du Groupe de spécialistes*	Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030 T-PVS(2023)18 **Pour information et discussion**	Les membres du Groupe de spécialistes prennent note des travaux en cours réalisés dans le cadre du Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030 et identifient les objectifs du Plan stratégique auxquels le suivi effectué dans le cadre du Diplôme

			européen pourrait contribuer.
10 h 30	**5. Nouvelles candidatures au Diplôme européen des espaces protégés** *Présentation par le Secrétariat (Alessandra Siino)*		
10 h 40	**Pause-café**		
11 h 00	**5a. Parc paysager des nids d'aigles (Pologne)** *Exposé des candidats : M. Paweł KOKOSZKA et M. Paweł CIAPTACZ*	Formulaire de candidature – Parc paysager des nids d'aigle **Pour discussion**	Les candidats présentent leur dossier et échangent avec les membres du Groupe de spécialistes pour déterminer si la zone concernée pourrait présenter un intérêt européen exceptionnel.
11 h 40	**5 b. Zones protégées de Lagodekhi (Géorgie)** *Exposé des candidats : M^me^ Tamar KHAKHISHVILI*	Formulaire de candidature – Aires protégées de Lagodekhi **Pour discussion**	Les candidats présentent leur dossier et échangent avec les membres du Groupe de spécialistes pour déterminer si la zone concernée pourrait présenter un intérêt européen exceptionnel.
12 h 20	**5.c Réserve naturelle de Krzemionki Opatowskie (Pologne)** *Exposé des candidats : M^me^ Anna JUNIEWICZ et M. Łukasz MISIUNA*	Formulaire de demande - Réserve naturelle de Krzemionki Opatowskie **Pour discussion**	Les candidats présentent leur dossier et échangent avec les membres du Groupe de spécialistes pour déterminer si la zone concernée pourrait présenter un intérêt européen exceptionnel.
13 h 00	**Déjeuner**		
	6. Présentation des conclusions des rapports par le Secrétariat et le Groupe de spécialistes		
14 h 00	**6.a Analyse des rapports annuels**	Compilation des analyses des rapports annuels 2026	Le respect, par les espaces diplômés, des conditions et/ou recommandations

	Introdution par le Secrétariat (Krzysztof Zyman) *Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à faire part de leurs observations sur les rapports annuels, à en examiner les résultats et à échanger leurs vues sur les suites qui pourraient y être données.*	T-PVS/DE(2026)02 Note méthodologique relative à l'utilisation des fiches d'évaluation des rapports annuels T-PVS/DE(2024)02 Lien vers le tableau de bord du Diplôme européen des espaces protégés **Pour discussion et décision**	dont est assorti l'octroi ou le renouvellement du diplôme est évalué, et les espaces éventuellement menacés et nécessitant une surveillance plus étroite, voire une expertise exceptionnelle sur les lieux, sont identifiés.
16 h 00	**Pause-café**		
16 h 20	**6.b Suivi concernant les espaces identifiés en 2025 comme nécessitant une attention particulière et actualisation :** *Introduction par le Secrétariat (Alessandra Siino)* *et commentaires des participants* • *Réserve naturelle du Wurzacher Ried (Allemagne)* • *Réserve naturelle de Scandola (France)* • *Parc national de Doñana (Espagne)* • *Réserve naturelle de Weltenburger Enge (Allemagne)* • *Site naturel des chutes de Krimml (Autriche)* • *Côte patrimoniale de*	**Pour discussion et décision**	Les spécialistes se mettent d'accord sur le suivi des espaces diplômés appelant une attention particulière et mettent à jour la liste correspondante.

	Purbeck (Royaume-Uni) • *Réserve naturelle de Minsmere (Royaume-Uni)*		
16 h 50	**7. Expertises sur les lieux en 2026 et 2027** *Présentation par le Secrétariat (Krzysztof Zyman)*	Liste des espaces pouvant bénéficier d'une expertise sur les lieux en 2026 et 2027 T-PVS/DE(2025)09 **Pour discussion et décision**	La liste des espaces diplômés devant faire l'objet d'une expertise sur les lieux en 2026 et 2027 est présentée. Les participants se mettent d'accord sur la répartition des tâches et sur le calendrier des visites en 2026, ainsi que sur l'approche à adopter pour les visites à effectuer en 2027.
17 h 10	**8. Coopération avec les partenaires** *Exposé de Cigdem Adem (chercheuse à l'Université technique du Moyen-Orient, en Turquie, et membre du groupe de travail sur le renforcement des capacités de l'IPBES)*	**Pour discussion**	Les participants ont un échange de vues sur la coopération avec les partenaires (Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, Convention de Ramsar, UICN).
17 h 25	**9. Élection du président ou de la présidente**	**Pour décision**	Les membres du Groupe de spécialistes élisent le ou la nouvelle président·e du Groupe.
17 h 35	**10. Divers**		
17 h 40	**11. Date et lieu de la prochaine réunion**	**Pour discussion**	Les membres du Groupe de spécialistes discutent des dates et du lieu possibles de la prochaine réunion.
17 h 45	**12. Fin de la réunion**		

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

PRESIDENT DU GROUPE DES SPÉCIALISTES	
République tchèque	**Mr Jan PLESNIK** Conseiller auprès du directeur Agence de conservation de la nature

SPECIALISTS/SPECIALISTES	
Autriche	**Mr Simon KLINGLER**
Géorgie	**Ms Mariam MACHARASHVILI (*en ligne*)**
Grèce	**Mr Antonios BARNIAS**
Luxembourg	**Mr Christian KAYSER** Directeur Parc naturel de l'Our
Suisse	**Ms Simone REMUND**
Türkiye	**Ms Oya BUMIN**

EXPERTS	
Autriche	**Mr Michael SCHIMEK** Schimek plant, bureau d'ingénierie en aménagement et en urbanisme
Pologne	**Ms Renata KRZYŚCIAK-KOSIŃSKA** Consultante indépendante
Slovénie	**Mr Peter SKOBERNE *(en ligne)*** Consultant indépendant
Suisse	**Mr Pierre GALLAND** Consultant indépendant
Türkiye	**Ms Cigdem ADEM** Chercheuse Université technique du Moyen-Orient, Türkiye Membre du groupe de travail de l'IPBES sur le renforcement des capacités
Royaume-Uni	**Ms Carol RITCHIE *(en ligne)*** Responsable du programme CSGN Green Action Trust Scotland

INTERVENANTS INVITÉS	
Géorgie	**Pour la candidature des aires protégées de Lagodekhi:** **Ms Tamar KHAKHISHVILI** Vice-présidente Agence des aires protégées de Géorgie Ministère de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture de Géorgie
Pologne	**Pour la candidature de la réserve naturelle de Krzemionki Opatowskie:** **Mr Łukasz MISIUNA** Chef du département Nature du Musée historique et archéologique **Ms Anna JUNIEWICZ** Interprète **Ms Iwona KĘDZIERSKA-GĘBSKA *(online)*** Directrice régionale de la protection de l'environnement à Kielce
	Pour la candidature du parc paysager des Nids d'Aigle: **Mr Paweł KOKOSZKA** Expert du complexe des parcs paysagers de la voïvodie de Silésie **Mr Paweł CIAPTACZ** Expert du complexe des parcs paysagers de la voïvodie de Petite-Pologne **Ms Hanna POMPA-OBONSKA *(en ligne)*** Directrice des parcs paysagers de la voïvodie de Silésie **Mr Marcin GUZIK *(en ligne)*** Directeur des parcs paysagers de la voïvodie de Małopolska **Ms Dorota OKON *(online)*** Spécialiste principale de la conservation de la nature des parcs paysagers de la voïvodie de Silésie

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE	
Direction des droits sociaux, de la santé et de l'environnement **Convention de Berne**	**Ms Grazia Alessandra SIINO** Secrétaire de la Convention de Berne
	Mr Krzysztof ZYMAN Administrateur
	Ms Lilas HEULLANT Assistante administrative
	Ms Emma GARNIER-CARREL Juriste junior